



Conseil Municipal du jeudi 18 février 2021

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes BOULANGE Ludivine, GRYLIONAKIS Delphine, VENTARD Sylvie et VOYE Catherine ; MM. ALEXANDRE Karl, AUDARD Jean-Baptiste, BONNOT Sébastien, CALABRE Mathieu, JOLY Pascal et MOURON Jean-Pierre.

Excusée : Mme CHARREAU Carine (procuration à Mme Catherine VOYE)

Secrétaire de séance : M. CALABRE Mathieu.

Mme le Maire remercie M. Raynald MAILLARD venu présenter un projet de pose de caméras aux endroits nécessaires pour assurer la sécurité des habitants.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental

Au cours de l'année 2018, la commune avait signé une convention avec le Conseil départemental en vue de conseils et aides relatifs à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale. Compte tenu des réfections de voirie à venir, Mme le Maire propose le renouvellement de cette convention qui est arrivée à échéance fin 2020.

Le conseil municipal accepte que Mme le Maire signe cette convention de prestations avec le Conseil Départemental.

II – Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, déclare que le compte de gestion 2020, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

III – Compte Administratif 2020

Mme le Maire présente les résultats d'exécution du budget de la commune de Savouges comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	214 616,78 euros	234 839,10 euros
FONCTIONNEMENT	163 779,42 euros	307 877,29 euros

Le conseil municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2019 :

Section d'investissement :	excédent de	20 222,32 €
Section de fonctionnement :	excédent de	144 097,87 €

Le compte administratif 2020 de la commune est adopté à l'unanimité.

IV – Affectation des résultats

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, l'affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement en section d'investissement sur le budget primitif de 2021 à l'article 001 soit 20 222,32 Euros
- Report de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement sur le budget primitif de 2021 à l'article 002, soit 144 097,87 Euros.

V – Baux à ferme

- Mme le Maire indique que les baux pour les locations de terres sont arrivés à terme au 31 décembre 2020 et sont à reprendre au 1^{er} janvier 2021 pour les parcelles ZB 5 pour 2 ha 41 a 13 ca et pour 1 ha 41 a 13 ca – ZB 18 pour 25 a – ZB 33 pour 16 a 53 ca et ZC 34 pour 3 ha 18 a 35 ca louées jusqu'à présent à BONNARDOT Antoine, PAUTHIER William et RAVELET Bernard. Un autre bail est en cours depuis 2016 jusqu'en 2024 pour ADRY Nicolas pour 2ha 3a 7ca.

Mme le Maire fait part d'un courrier de M. RAVELET Bernard du 30 décembre 2020 qui mentionne sa retraite ; il ne souhaite donc pas renouveler son bail. Par ailleurs, lecture est faite d'un courrier en date du 18 janvier 2021 de M. PAUTHIER Nicolas, sollicitant la reprise des terres louées précédemment à M. Bernard RAVELET. Il sollicite également de reprendre les terres communales louées jusqu'à présent à son père.

Après débat, les conseillers municipaux acceptent de renouveler les baux à compter du 1^{er} janvier 2021 et appliquent les tarifs suivants selon l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2020 ; ils chargent Mme le Maire de signer les baux avec les agriculteurs concernés.

Parcelle	Surface	Locataire	Fermage 2021 en €
ZB 5	2 ha 41 a 13 ca	BONNARDOT Antoine	276,48
ZB 5	1 ha 41 a 13 ca	PAUTHIER Nicolas	161,82
ZB 18	25 a	PAUTHIER Nicolas	28,67
ZB 33	16 a 53 ca	PAUTHIER Nicolas	18,95
ZC 34	3 ha 18 a 35 ca	PAUTHIER Nicolas	365,02

- Suite à ce qui a été évoqué lors du dernier conseil municipal, le bail de chasse sur l'ensemble de la forêt communale de 33 ha est attribué à l'Association des Chasseurs Savougeois à partir du 1^{er} avril 2021. Le bail précédent était attribué pour un montant de 330 € pour une société de chasse de 25 chasseurs. Après débat, l'association des chasseurs savougeois étant composée de 3 chasseurs de la commune et ceux-ci permettant l'entretien des lignes, il est décidé de fixer le tarif à 150 € pour 2021.

- Mme le Maire informe que sur la parcelle que loue M. ADRY une bande, de 5 mètres le long des maisons pour se conformer à la législation, est laissée non cultivée. La commune lui permet donc de cultiver l'équivalent à l'opposé de cette parcelle, terre qui était jusqu'à présent entretenue par Roger FAVIER.

VI – Travaux forestiers

Le 18 décembre 2020, M. PERFETTINI a déposé le programme d'actions et le devis correspondant des travaux forestiers à effectuer en 2021

Les travaux de nettoyage de jeune peuplement en parcelle 2 seraient à effectuer au 1^{er} trimestre 2021 pour 431,60 € HT et les travaux sylvicoles subventionnés en parcelles 6, 7 et 30 sont d'un montant prévisionnel de 11 157,22 € HT.

D'autres travaux de maintenance de cloisonnement au broyeur et de dégagement manuel en parcelle 28 sont proposés pour 1 163,13 € HT.

Le conseil municipal accepte d'effectuer ces travaux forestiers pour un montant total de travaux de 12 751,95 € HT.

VII – Avancement travaux de voirie

Plusieurs entreprises seront sollicitées pour établir des devis concernant les travaux envisagés Rue Basse et Rue Haute.

VIII - Questions diverses :

✓ Mme le Maire propose d'adhérer à Panneau Pocket, application qui s'installe sur le téléphone et permet d'avertir les habitants pour tout évènement urgent. L'adhésion serait d'un montant de 130 € / an en raison de l'adhésion à l'Association des maires Ruraux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

✓ Révision PLU : Attache a été prise avec le cabinet BERTHET et au vu du non avancement du SCoT Beaunois, il n'est pas possible de réviser le PLU actuellement.

✓ Mme le Maire relate la visite ce jour du commandant des pompiers ainsi que du secrétaire de la sous-Préfecture afin d'enregistrer la structure bâchée de l'Espace Damy comme ERP et pouvoir ainsi bénéficier de subvention lors du changement de la bâche

✓ Suite aux travaux de voirie réalisés Rue de Noiron, il est nécessaire de l'interdire aux 3,5 tonnes. L'interdiction sera faite pour toutes les rues communales sauf pour les livraisons et le transport scolaire.

✓ Le conseil municipal accepte les pré-demandes de location pour l'Espace Damy et la salle des fêtes tout en sachant que les manifestations sont tributaires des conditions sanitaires et des directives gouvernementales.

La séance est close à 22h30